

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Madiou, historien d'Haïti

Jacques Adélaïde-Merlande

Numéro 106, 4e trimestre 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043280ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043280ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Adélaïde-Merlande, J. (1995). Madiou, historien d'Haïti. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (106), 12–22. <https://doi.org/10.7202/1043280ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Madiou

Historien d'Haïti

par
Jacques Adélaïde-Merlande

Etat indépendant de fait depuis 1804, gouverné par des hommes de couleur, noirs, avec Dessalines et Christophe, mulâtres avec Pétion et Boyer, il était assez naturel qu'Haïti voie naître une pléiade d'historiens de couleur, originalité par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique où les historiens sont alors blancs créoles. Au nombre de ces historiens, soucieux de relater un passé proche et exaltant, celui des luttes qui conduisirent à l'indépendance, il convient de mentionner Thomas Madiou dont une partie de l'œuvre paraît en 1847-1848, mais selon Viatte des extraits avaient paru dans des journaux dès 1848. Contrairement peut-être à un propos qui est prêté à son père, « (il n'y aurait pas eu d'histoire d'Haïti) ». Madiou eut des prédécesseurs : Boisrond Tonnerre, le rédacteur de la proclamation d'indépendance, a laissé des « Mémoires pour servir à l'histoire d'Haïti », témoignage sans doute plus qu'histoire proprement dite. Un homme proche de Christophe (le roi Henri I^{er}, souverain de la partie nord de l'ancienne colonie, de 1811 à 1820), écrit un *Essai sur les causes de la Révolution et des guerres civiles d'Haïti*. Mais la dénomination même d'« Essai » indique que la polémique du moment se mêle à l'interprétation historique. En 1824 paraît de Herard Dumesle, *le Voyage dans le nord d'Haïti*. C'est notamment Herard Dumesle (cité par Victor Schoelcher) qui relate la cérémonie de la nuit du 23 au 24 août 1791 qui précéda l'insurrection des esclaves du nord. Il y a donc, lorsque Madiou entreprend la rédaction de son histoire, sans doute au début des années 30, une tradition historique haïtienne, assurément encore balbutiante. Thomas Madiou, par ses origines familiales appartenait à la catégorie des notables mulâtres ou sang-mêlé qu'il ne faut pas confondre comme on le fait parfois abusivement avec l'ensemble des sang-mêlés, qui exerçait une prépondérance politique, voire intellectuelle, dans la république haïtienne du temps de Madiou ou plus précisément du temps du président Boyer (1818/1843). Il naquit en 1814, le 30 avril, à Port-au-Prince. Son père Thomas Madiou était originaire de la localité de Verrettes dans l'Artibonite. C'est dans le Vieux Bourg de Verrettes qu'avait été enterré son grand-

père, du côté paternel en 1797. Si, de ce côté paternel, Madiou ne précise pas l'origine de ses ascendants, mais on peut présumer qu'ils étaient mulâtres et blancs, il a tenu à évoquer une ascendance amérindienne du côté de sa mère : celle-ci était née aux Matheux dans la commune de l'Arcahaie, sur la propriété de sa mère, M^{me} de Laître « native du Cap Français, aujourd'hui Cap Haïtien, de race indienne et élevée au couvent des Ursulines du Cap Français 1784 » : autant d'indications qui permettent de penser que cette dame de Laître appartenait à la catégorie des libres de couleur. Somatiquement, d'après sa photographie, Madiou était un octavon ou un quarteron. Thomas Madiou le père, fut, sous Pétion, pharmacien, chef des hôpitaux de la République, et à ce titre, il surveilla l'autopsie de Pétion, mort le 29 mars 1818. Il fut, en 1837, sénateur.

Continuité des relations avec la France, le jeune Madiou est envoyé dans l'ancienne métropole dès l'âge de dix ans. Il aurait rencontré à Bordeaux Isaac Louverture, l'un des fils de Toussaint, exilé en France. Selon des traditions familiales, il serait retourné à Haïti sur un coup de tête patriotique... « Il s'enflamme au récit des événements qui s'étaient déroulés là-bas, dans la petite île verte et ensoleillée. Le désir s'empare en lui de la revoir. Et un jour, n'y tenant plus, il s'embarque ». La réalité est peut-être différente. Selon la notice biographique de son dernier éditeur Henri Deschamps... « après d'excellentes études faites en France, il rentra dans le pays où il professa le notariat ». On peut présumer que ces études furent juridiques. Madiou lui-même a situé à 1835 son retour à Haïti et c'est alors qu'il aurait manifesté son intérêt pour une histoire d'Haïti, un intérêt déjà éveillé sans doute par les récits auxquels il a été fait précédemment allusion. Son père lui ayant répondu qu'il n'y en avait pas, le jeune Madiou prend la résolution d'écrire cette histoire malgré la mise en garde de son père : l'évocation des « questions brûlantes de castes, de couleur », pouvant conduire « un jour à la fusillade devant le cimetière ». Ainsi la vocation d'historien de Madiou aurait été suscitée par la volonté de combler un vide. Mais n'a-t-elle pas été suscitée aussi par l'exemple d'un certain nombre d'historiens français : on peut penser à Guizot dont l'histoire de la Révolution d'Angleterre a paru en 1827, à Thiers qui a publié une Histoire de la Révolution en 1823-1827, à Michelet dont l'Histoire de France commence à paraître en 1833. A vrai dire, l'historien dont il paraît le plus se rapprocher par l'écriture, la volonté de s'en tenir au fait serait Thiers.

Aux dires de Madiou, son travail de documentation a commencé dès sa conversation avec son père, donc en 1835, et la rédaction de l'ensemble achevée avant 1848. Mais seulement une partie de cette œuvre sera publiée du vivant de l'auteur : les tomes I, II et III, couvrant la période 1492-1807, publiés en 1847-1848. Madiou est alors directeur du lycée national Pétion. Puis les manuscrits de l'auteur restent, selon l'expression consacrée, dans le tiroir. A-t-il été absorbé par une carrière politique présentée comme brillante ou une certaine prudence, devant une histoire de plus en plus troublée (que l'on pense au règne extravagant de Faustin I^{er}). Lui a-t-elle fait préférer le silence ? Et ce silence, en matière historique n'a-il pas été la contrepartie de sa carrière ? On ne saurait l'affirmer. Au moins en 1862, il fit le voyage en Europe, s'étant embarqué à Saint-Thomas. Madiou meurt en 1884 et c'est en 1904 que paraît, à l'initiative de la famille Madiou, et à l'occasion du centenaire de l'indépendance un

volume couvrant la période 1843-1846, période d'instabilité qui suivit la chute de Boyer. Selon Vielle, ce ne serait guère « qu'un chapelet de textes sur les années 1843 à 1846 ». Sans doute une actualité trop proche a-t-elle empêché Madiou de faire ce travail de synthèse qu'il a pu réaliser pour des périodes antérieures.

Il y eut, en 1923 une réédition de l'œuvre (trois premiers tomes). Mais ce n'est qu'à une date relativement récente, en 1987, que seront publiés des inédits de Madiou, sous la forme de tomes IV (1807-1811) et V (1811-1818). Les manuscrits de Madiou étaient aux mains de Léonce Madiou, belle-fille de Thomas Madiou. Elle en fit don à sa petite fille, Lucienne Deschamps qui assura l'édition de ces textes avec nous dit-elle, l'aide de quelques amis, principalement de frères de l'Instruction Chrétienne qui se livrèrent à un vrai travail de bénédictin pour déchiffrer le texte original.

« Histoire d'Haïti », non histoire de la partie française de Saint-Domingue : le titre donné à l'œuvre est significatif, Madiou veut avant tout faire l'histoire de la genèse et des premières décennies d'existence de la nation à laquelle il est fier d'appartenir (nous reviendrons sur ses sentiments de patriote), cette nation à laquelle les insurgés, victorieux de l'armée française, donnèrent en 1804 la dénomination d'Haïti, par référence au passé pré-colonial. Et, de ce fait, il ne consacre que deux chapitres, de quelque quarante pages, à la période de trois siècles qui va de la découverte (1492), à 1789.

L'ouvrage est découpé en « livres », en fait des chapitres, les livres correspondant en général à des années. Ainsi dans le T. I, le « livre » troisième correspond à l'année 1789, le « livre » cinquième à l'année 1792, le « livre » seizième à l'année 1798. Mais ce découpage n'a pas une valeur absolue. Les deux premiers « livres » couvraient chacun à peu près un siècle et demi ; inversement en ce qui concerne le T. I. deux « livres » pour relater les faits relatifs à l'année 1797. Dans le tome II, l'année 1801 correspond aux « livres » vingt et unième et vingt deuxième (la numérotation des « livres » part du tome I), mais l'année 1802 va du « livre » vingt deuxième au « livre » trente deuxième : c'est dire la place que Madiou a réservé aux débuts de la guerre d'indépendance. L'année 1803, autre année capitale puisqu'elle voit le triomphe des indigènes, pour reprendre la terminologie de Madiou va du « livre » trente troisième (T. II) au « livre » trente septième (T. III). Mais le « livre » trente huitième réunit des faits relatifs à la fois à 1803-1804. Des observations analogues peuvent être faites pour les tomes suivants : dans le tome IV l'année 1808 est relatée en quatre « livres » (du quarante huitième au cinquante et unième) : il en est de même pour les années 1809 à 1810. Ainsi, il apparaît que Madiou a appliqué avec une incontestable souplesse, le découpage livre-année. Comme il était d'usage à l'époque, le contenu des chapitres des « livres » est indiqué en un sommaire très détaillé, ainsi le sommaire de l'année 1816 (« livre » soixante treizième) représente plus d'une page (dans l'édition Deschamps) ; il en est de même pour l'année 1817 (« livre » soixante quatorzième).

C'est simplement dans une note que Madiou a donné des informations très générales sur ses sources, ce en quoi il est fidèle à la manière de rédiger l'histoire à son époque : (c'est dans leur préface et avertissement que Sidney Daney et Lacour donnent des indications, également

très générales sur leurs propres sources). « J'ai consulté, écrit-il, les auteurs espagnols, français, anglais et américains qui ont écrit de 1492 à 1789 et depuis cette époque jusqu'à nos jours, de nombreux mémoires, des correspondances, rapports officiels, bulletins, feuilles publiques ». On peut penser par exemple à la citation intégrale, signée de Malouet, des instructions données aux envoyés français, chargés de tenter de ramener dans le giron français l'ancienne colonie. Le texte représente plusieurs pages du « livre » soixante et onzième. Il ne cache pas avoir réservé une très grande place, trop grande peut-être selon Beaubrun Ardouin, aux témoignages oraux, témoignages des survivants de la guerre d'indépendance « ... j'ai interrogé surtout les acteurs, les témoins des événements, enfin la plupart des vieux débris de notre gloire nationale » (introduction du T. I, p. XII). Parmi ces témoins des généraux, mais aussi le secrétaire du président Boyer et aussi son propre père.

C'est encore dans une note qu'il mentionne la documentation qu'il a eue en main pour relater les événements qui conduisirent à la chute de Dessalines...« plusieurs notes de Mr Glaisil, l'un des conjurés qui m'ont été communiqués... Quant aux pièces officielles publiées à l'époque concernant la chute de Dessalines, je les ai lues toutes sous les yeux » (X). En dépit de l'absence de notes infrapaginales, qui indiqueraient de façon plus précise ces sources, on peut considérer que Madiou a réuni une documentation considérable peut-être d'ailleurs en partie disparue de nos jours, une documentation qu'il reproduit le plus souvent *in extenso* : textes de constitutions (Haïti connaît dès les premières décennies de son existence au moins trois, sans compter celle de Toussaint Louverture antérieure à l'indépendance), proclamations, lettres abondent dans son texte. Et si l'on en juge par la transcription qu'il fait du débat du 16 pluviôse an II, relatif à l'abolition de l'esclavage, Madiou paraît avoir été fidèle à l'original des documents qu'il consultait et qu'il citait. Historien avant tout, Madiou n'a pas été cependant indifférent au cadre géographique... « Je me mis aussi, écrit-il, à voyager dans l'île pour mes descriptions topographiques et il s'est attaché en 1802 à décrire avec précision le site de la Crête à Pierrot, lieu d'une célèbre bataille entre le corps expéditionnaire de Leclerc et les troupes de Toussaint : ceux qui n'ont point vu la Crête à Pierrot croient qu'elle est assise sur le sommet d'un morne à pic très élevé : la montée qui y conduit est insensible et ce n'est qu'en arrivant dans le fort que l'on s'aperçoit de l'élévation du terrain ».

Certes, Madiou, dans sa narration, embrasse l'ensemble des événements, non seulement militaires, mais aussi politiques, administratifs voire sociaux et économiques qui constituèrent l'histoire d'Haïti. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, dans le sommaire du « livre » vingt huitième (année 1802) on trouve, outre la mention des activités d'un chef de guérilla, Sylla, des paragraphes relatifs à la division territoriale (de la colonie), aux attributions des conseils des notables, mais aussi au commerce (prospérité du commerce, le commerce national n'est assujéti à aucun droit d'importation), à l'organisation religieuse (vicaires apostoliques). Mais, par la force des choses, le récit de Madiou était amené à mettre en valeur les hommes qui, successivement furent au premier plan de cette histoire que l'on pourrait qualifier de shakespearienne tant l'ambition, la trahison, la démesure y côtoyaient la recherche de la liberté. Le plus célèbre de ces hommes, celui qu'on peut considérer comme le fon-

dateur, même s'il n'a pas proclamé l'indépendance c'est évidemment Toussaint Louverture. De lui, Madiou écrit que « c'est l'homme de race noire, dans le temps moderne le plus remarquable qui ait existé » (p. 338, T. II). Certes, à ses yeux, Toussaint fut un despote mais un despote civilisateur : « il fit pencher l'ordre, le travail, la discipline dans le chaos de notre révolution, simplifia nos luttes, rallia les masses égarées par les passions de toutes sortes d'agitateurs... » (p. 339, T. II). L'éloge n'est pas cependant sans restrictions. Dans sa lutte contre Rigaud, le mulâtre qui dans le Sud s'opposait à son pouvoir, il aurait pratiqué « des immolations inutiles et violé l'amnistie qu'il avait publiée en faveur des vaincus ». Autre reproche, c'est de « n'avoir pas mis son cachet à l'acte de notre indépendance nationale », (p. 339, T. II), à l'arrivée du corps expéditionnaire envoyé par Bonaparte. Néanmoins, Madiou voit en Toussaint la personification du « principe inflexible de la suprématie noire à Saint-Domingue » (p. 349, T. II).

Jean-Jacques Dessalines, noir, comme Toussaint, ancien esclave (à la différence de Toussaint qui lui, lors du soulèvement était un noir libre, ce que paraît ignorer Madiou), sera le principal dirigeant de la lutte pour l'indépendance, c'est lui qui donna notamment à Haïti son drapeau, et une certaine tradition haïtienne a eu tendance à le privilégier par rapport à Toussaint. Après l'indépendance de 1804, Dessalines fut pour une brève période empereur, sous le nom de Jacques I^{er}, avant d'être assassiné en octobre 1806 par certains de ses compagnons d'armes. Le pouvoir qui succède à celui de l'ancienne puissance coloniale est celui d'une dictature militaire (... après tout pas sans analogie avec celle de Bonaparte en France), et Madiou en reconnaît la nécessité :

« En nous reportant aux mœurs de cette époque, nous découvrons qu'une dictature était le premier besoin des populations haïtiennes, car les masses depuis deux ans entièrement livrées à la vie des camps avaient perdu l'habitude des travaux agricoles » (p. 152, T. III). Il y avait de plus la menace d'une éventuelle invasion française. Mais ces dispositions ont engendré de fâcheuses habitudes : « Haïti jusqu'aujourd'hui gémit sous son régime militaire, il est vrai considérablement modifié relativement aux époques que nous racontons » (p. 159, T. III). La personnalité, le tempérament de Dessalines ne le portait guère il est vrai à favoriser l'évolution vers une société plus civile... « Dessalines qui domptait les passions du peuple ne pouvait contenir les siennes ni celles de la plupart de ses principaux favoris » (p. 230, T. III). Madiou paraît d'ailleurs imputer en grande partie aux conseillers de Dessalines les méfaits de son règne... « Les courtisans de Dessalines qui l'ont plus tard égaré par de perfides conseils exposaient sous ses yeux sont ce qu'ils croyaient qui put flatter ses passions (p. 221, T. III). Mais Dessalines ne fut-il mû que par les passions ? N'y eut-il pas aussi chez lui une volonté de rupture même excessive (voir le massacre des blancs restés à Saint-Domingue après la défaite du corps expéditionnaire).

C'est bien ce que donne à entendre le récit de Madiou. Du reste Madiou reconnaît que Dessalines sut parfois résister à ses mauvais conseillers en refusant notamment de créer une noblesse et surtout il le crédite d'avoir, peut-être mieux que Toussaint lui-même, compris la nécessité d'une alliance face aux Français, des noirs et des jaunes, entendons les mulâtres : « Dessalines reconnut que les Français n'avaient obtenu leurs

succès qu'à la faveur des divisions qui avaient pour ainsi dire séparé en deux camps les Noirs et les hommes de couleur. Il conçut la généreuse et salutaire pensée... de réunir les deux castes dont les intérêts étaient les mêmes » (p. 408, T. III).

Il voit en lui un combattant implacable de l'indépendance, son « principe incarné » (p. 408, T. III). Mais, comme d'autres, en d'autres pays et en d'autres temps, Dessalines ne fut pas en mesure de survivre à l'indépendance qu'il avait fondée : une société inégalitaire se dessinait qu'il récusait peut-être et comme l'écrivit Madiou, il entra dans un monde qui n'était plus le sien. « L'esprit de Dieu qui l'avait animé se retira de lui » (p. 410, T. III).

Après la mort tragique de Dessalines, Madiou, tout en considérant sa chute comme inévitable, condamna la profanation dont fut victime son cadavre « L'histoire flétrira toujours ces scènes infâmes qui ne devait être supportées en aucune circonstance » (p. 406, T. III).

Deux hommes se partagèrent le pouvoir et le territoire d'Haïti, au nord, Christophe, d'abord président puis roi sous le nom de Henri I^{er}, au sud, Pétion (qui eut d'ailleurs à combattre des rivaux, Rigaud, Gorman). Madiou va s'efforcer, dans les volumes IV et V de mener parallèlement l'histoire de ces deux hommes et de leurs états, frères rivaux.

Le volume IV est d'ailleurs en grande partie consacré au récit des affrontements qui opposèrent ces deux états, et c'est surtout dans le volume V qu'il étudie les deux régimes, tout en portant un certain nombre de jugements, sur lesquels on reviendra, sur les développements de l'histoire d'Haïti.

Avec Christophe on retrouve une despote, parfois à l'humour macabre ainsi qu'en témoigne le sort réservé au prêtre Corneille Brelle condamné à mourir progressivement de faim enfermé dans sa résidence archiépiscopale. Son code pénal militaire, qui s'appliquait d'ailleurs aussi aux « laboureurs » comportait la peine de mort presque à chaque ligne ; l'égard de la population de couleur il aurait pratiqué une politique d'extermination « le peuple de couleur, ne l'avait-il pas exterminé dans son royaume ? » (p. 303, T. V). Cependant Madiou reconnaît à ce despotisme un caractère positif « par le travail forcé Christophe obtenait d'immenses résultats... les campagnes étaient admirablement cultivées... les grandes routes, les chemins de traverse étaient entretenus avec soin et étaient des plus beaux, les rues et les places publiques étaient aussi d'une rare propreté » (p. 237, T. V). Il le crédite d'une politique de développement particulièrement significative en ce qui concerne l'instruction publique : « ... les écoles... comme nous l'avons dit étaient déjà établies dans toutes les villes, elles fonctionnaient régulièrement et réunissaient de plus de douze cent élèves » (p. 425, T. V). Cette politique eut aussi une finalité professionnelle : « Christophe faisait répandre sur toutes les habitations, sucrières, caféières, cotonnières, les instructions en brochures concernant les établissements, la culture des denrées, leur récolte, leur entourage en haies, les bois neufs » (p. 499, T. V) et s'il exigea de ses « laboureurs » une moralité rigoureuse, il ne fut pas indifférent à leur bien-être. Retenons que l'analyse de Madiou sur le règne de Christophe rejoint celle de Schoelcher (mais ce dernier ne pouvait connaître cette partie des écrits de Madiou à l'époque où il visita Haïti). Ainsi à propos de Christophe, il

n'y a pas eu chez Madiou, en dépit de ses origines et de ses attaches avec l'état du Sud, de parti pris mulâtre.

Pétion, aux yeux de Madiou paraît dans sa manière de gouverner, tout le contraire de Christophe : il continuait... « à témoigner aux masses sa bienveillance excessive et à veiller sur leurs plus minces intérêts matériels » (T. V p. 5). Aussi le peuple des campagnes essentiellement celui du département de l'Ouest (dans le sud, le pouvoir de Pétion était plus contesté) aimait sincèrement le président Pétion (p. 102, T. V).

Mais selon Madiou c'était aussi parce que le président avait manifesté la plus grande tolérance à l'égard des « superstitions du fétichisme » (p. 102, T. V). Une tolérance peut être inspirée par le souci de neutraliser la puissance que se donnait par la terreur le chef du Nord (T. V, p. 103). Mais cette tolérance qui s'étendait aux mœurs « le concubinage ou plaçage était presque un honneur » (T. V, p. 102) est jugée sévèrement par Madiou. Elle aboutit au laisser aller et à la licence.

Pourtant le pouvoir de Pétion, même s'il l'exerçait d'une autre manière que celui de Christophe était rien moins que liberté. Aux yeux des masses ce pouvoir avait le même caractère que celui de Christophe : « Aux yeux des populations en général, le Président d'Haïti était le maître absolu des hommes et des choses comme l'est en Guinée le souverain d'une tribu » (T. V, p. 102). En dépit des dispositions constitutionnelles de l'existence d'un Sénat « le président Petion exerçait la dictature et faisait des arrêtés qui étaient exécutés comme s'ils eussent été des lois » (T. V, p. 357). Mais ce dictateur témoignait d'une grande simplicité de mœurs : « après le repas qu'il donnait à ses amis... on se réunissait sans façon dans le jardin du Palais, on s'asseyait sur l'herbe, sur des planches et l'on s'entretenait aussi bien que possible. Pétion avait conservé sans altération (*sic*) ses mœurs et ses usages des camps » (T. V, p. 471).

Il reste aussi fidèle, au souvenir des luttes qui eut conduit à l'indépendance d'Haïti. En témoigne la proclamation (aux Haïtiens) qu'il fait à la suite de la démarche de deux envoyés du régime de la Restauration soucieux d'obtenir la récupération de l'ancienne colonie. « Il n'existe pas un haïtien dont l'âme soit assez veule pour consentir à revenir sur les pas que notre gloire a franchi... Haïtiens, votre garantie est dans vos armes... » (T. V, p. 393). Il accueille Billaud Varennes, fuyant la Guyane française à l'époque de la Restauration, et lui accorde une pension alimentaire et surtout il apporte son appui à Bolivar, en contrepartie d'une promesse d'émancipation des esclaves. Madiou le disculpe d'avoir suivi, comme l'affirmeraient les envoyés français, l'influence de l'Angleterre et des Etats-Unis : « Pétion n'avait suivi que les impulsions de son cœur en contribuant à l'émancipation des peuples hispano américains et des esclaves surtout » (p. 393, T. V). Il accueillit très favorablement des Quakers de Philadelphie de la société née en Grande Bretagne.

Lorsque Pétion meurt, en 1818 (des problèmes personnels, sentimentaux auraient contribué à hâter sa fin), le bilan de sa vie paraît, somme toute, positif pour Madiou... « Sous le rapport politique, la République... était dans l'ensemble dans un état satisfaisant... On peut donc dire que Pétion avait enfin conduit le navire à bon port... l'organisation générale de la République était bonne » (p. 478, T. V).

Madiou affirme notamment que la constitution adoptée en 1816 sous l'influence de Pétion était bonne : Elle « était tellement avancée dans son

ensemble que la nation pourrait l'adopter aujourd'hui même » (p. 496, T. V).

Selon Madiou, la mort de Pétion, le 29 mars, suscite dans la République une douleur unanime... « Des masses de laboureurs en pleurs descendirent en ville... les Haïtiens des deux couleurs, le peuple et les soldats versèrent ensemble des larmes sincères » (p. 484, T. V).

A l'égard de Boyer, successeur de Pétion (et aussi unificateur de l'île). Madiou est beaucoup plus réservé, sinon même critique. Il lui attribue « pétulance et manque l'esprit de suite » (p. 493, T. V), un goût du luxe, fort éloigné de la simplicité de Pétion « encore commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince, Boyer se donne beaux meubles, eut des laquais, enfin un service confortable » (p. 471, T. V). Sous prétexte d'économie, il pratiqua une politique préjudiciable à la construction publique... Il ne fit bâtir aucun édifice, même d'utilité publique, et il laissa depuis anéantir toutes les constructions achevées ou commencées qu'il avait trouvées à son avènement à la présidence (p. 493, T. V). Le projet de lycée de Pétion, et même le projet de mausolée prévu pour le même Pétion pâtirent de cette politique. Cette politique de stagnation s'étendit aussi à l'économie : les ressources naturelles ne furent pas explorées ou exploitées, en agriculture. Boyer se contenta de « paroles banales sur la matière, mais aucun instrument aratoire du dernier perfectionnement ne fut introduit dans le pays » (p. 493, T. V).

Boyer paraît avoir été poursuivi par la préoccupation de l'équilibre budgétaire ; il est vrai que sur Haïti pesait le poids de l'indemnité exigée par la France.

Quelle vision Madiou a-t-il des rapports entre Haïti et son ancienne métropole ? Nonobstant le passé antérieur à 1789 dont la relation ne constitue pas, il est vrai, l'essentiel de son œuvre, la Révolution française, inspiratrice des révoltes de Saint-Domingue, est admirée : c'est la « sainte révolution de 1789 dont les principes furent proclamés par l'Assemblée nationale de France pour la régénération de l'humanité » (introduction) : la Convention, qui décida de l'abolition de l'esclavage est qualifiée de « mère d'Haïti » (p. 227, T. I). Il y a eut certes Bonaparte, que Madiou reconnaît comme un des hommes extraordinaires de la Révolution française et sa tentative de rétablir l'esclavage et après l'arrestation de Toussaint, en juin 1803, Madiou qualifiera l'administration française, entendons celle de Leclerc commandant du corps expéditionnaire, « d'abominable,... supérieure en horreur à celle de l'ancien régime » (p. 340, T. II).

Lorsqu'il relatara le massacre des civils français, restés dans la colonie après le départ du corps expéditionnaire français, Madiou s'efforcera sinon de la justifier, du moins de l'expliquer, refusant que l'on jette sans cesse malédiction sur nous (p. 177, T. III) : d'autres peuples n'ont-ils pas connu « ces affreux moments d'égarement sur lesquels l'on gémit » (p. 178, T. III) et il fera allusion à la Saint-Barthélémy, aux massacres de septembre. Et du reste à Haïti... « les crimes commis sur nos frères par les colons, et plus tard par Rochambeau sont bien supérieurs en raffinement de cruauté à tout ce qui a été fait chez nous en 1804 » (p. 178, T. III). Ardemment patriote, Madiou ne se range pas cependant au nombre de ceux disposés à vouer à l'ancienne métropole une haine étanche.

S'il regrette que Haïti ait dû verser une indemnité, au-dessus des ressources du pays, aux colons ou à leurs héritiers il préconise la réconciliation avec l'ancienne métropole : « aujourd'hui que les haines se sont éteintes, que les plaies de 1802 et de 1803 sont fermées, l'Haïtien doit vivre en bonne amitié avec la France dont le contact ne peut que développer les germes de civilisation qu'elle a déposés chez nous ».

En dépit de son admiration pour la Révolution française, il prendra la défense du pavillon blanc de la Restauration, présenté par la Gazette royale de Christophe comme un symbole de l'esclavage : « c'est le drapeau blanc qui reconnut l'indépendance d'Haïti ; c'est le même qui contribua le plus à l'indépendance de la Grèce » (p. 396, T. V).

Dans son introduction, Madiou s'est expliqué sur les motivations de sa démarche. L'histoire d'Haïti, écrit-il, est particulièrement « celle de la race africaine transplantée en Haïti et devenue libre par sa propre énergie une histoire donc de la conquête ou si l'on préfère de la reconquête de la liberté associée à la naissance de "notre glorieuse nationalité" ». Mais cette histoire n'est pas ou ne se veut pas isolement nationaliste : « ... Il ne faut pas négliger d'étudier celle (l'histoire, n. R) des autres peuples... » Pour Madiou il faut prendre en compte ce qu'ont laissé, par la langue, les mœurs, les coutumes, les colonisateurs européens, Espagnols et Français, si « sanglantes » qu'aient été « les traces de leur domination ». Et, dès lors qu'il n'y a plus le poids de la servitude, dès lors que la nationalité haïtienne est « depuis longtemps assise » il convient que les Haïtiens s'ouvrent aux influences extérieures ; argument *a contrario* : « ... tous les peuples qui ont négligé ou refusé de suivre les progrès de l'esprit humain, ont fini par perdre la plupart, leur existence nationale ».

C'est donc une histoire qui se veut éducative qu'il écrit, l'étude du passé, la méditation sur ce passé devant faire éviter les écueils contre lesquels beaucoup de jeunes peuples se sont brisés.

Et cette valeur éducative attribuée à l'histoire implique qu'elle soit associée à une certaine morale politique fondée sur la liberté... « J'ai toujours eu en vue la liberté qui seule forme des citoyens j'ai flétri le vice et la tyrannie... ». Une liberté qu'il entend associer à l'ordre public : autant de concepts qu'il voudrait faire connaître de la jeunesse pour éviter que son patriotisme ne s'éteigne, un patriotisme qui est particulièrement exalté par Madiou (« Que l'amour de la patrie ne nous abandonne jamais ») mais que manifestement il voudrait voir associé non à des régimes despotiques mais à la liberté.

... Mais le comportement des Haïtiens n'est pas sans susciter chez Madiou un certain pessimisme, ou à tout une certaine lucidité, qui résulte d'une prise en compte des cultures, des mentalités héritées des situations antérieures à ce que nous appellerions aujourd'hui la décolonisation. En effet sur les populations diverses de l'ancien Saint-Domingue, pèse un double héritage, négatif aux yeux de Madiou : l'héritage colonial, et ce qu'il dénomme les traditions de la Guinée, entendons de l'Afrique. Point commun de ces deux héritages, le culte du chef... « Selon ces traditions le supérieur, dans tous les rangs entendait exercer une autorité absolue sur ses subalternes : il voulait être dans sa circonscription ce qu'était le chef de l'État dans le Royaume ou dans la République » (p. 104, T. V). A cette tradition politique, qui éloignerait Haïti des influences de l'Europe ou des Etats-unis d'Amérique s'ajoute une tradition religieuse, la religion

du « Dieu Vaudoux » (*sic*) à laquelle adhèrent en fait les Haïtiens, même officiellement chrétiens, et qui en fait vivent dans une double culture qui n'est pas assumée en tant que telle « ... sur le terrain des Evangiles vivait en fait sous des formes chrétiennes, la couleuvre, le dieu vaudoux, le dieu des violentes passions » (p. 106, T. V). L'aliénation, comme on l'écrirait aujourd'hui, se prolonge au plan politique et institutionnel : les Haïtiens se présentant autres que ce qu'ils sont : officiellement lois et arrêtés étant copiés sur la France, les Etats-Unis mais sans valeur aux yeux même des Haïtiens pour qui ce n'était que... papiers... faits pour les pays étrangers, afin qu'on y crut que nous étions comme les autres peuples civilisés » (p. 109, T. V).

Certes ces propos sont écrits dans le T. V. qui se rapporte à la période 1811-1818. Mais plusieurs remarques de Madiou montrent bien que ces réflexions s'appliquent à son époque : « Nos populations sont aujourd'hui telles qu'elles étaient en 1812, ou encore c'étaient les passions qui gouvernaient Haïti comme jusqu'aujourd'hui... » Les haines de race étaient comme jusqu'aujourd'hui réelles, persistantes, sombres... » (p. 110, T. V). L'allusion à l'antagonisme noir-mûlatre, qui est resté une des données, sinon la seule, de l'histoire d'Haïti, un antagonisme qui ne reprend pas à son compte Madiou. Que ses observations portent non seulement sur le passé, mais aussi sur le présent, voir sur l'avenir, la note p. 108, T. V, qui les accompagne le confirme... « Comment la situation d'Haïti pourrait-elle être rectifiée ? » s'interroge-t-il. Il souhaite « un pouvoir fort et honnête » qui échapperait aux discriminations raciales et qui inculquerait le respect des lois. Ce pouvoir devrait être complété par une éducation « morale et religieuse », la religion semble être, à ses yeux, comme l'histoire, pédagogie de la vie sociale et politique.

Cette éducation concernerait les nouvelles générations en attendant que « les anciennes dont le cœur aurait été fermé au christianisme », entendons par là, adeptes du Vaudou, s'éteignent successivement (p. 108, T. V). Mais comment définir ce pouvoir fort et honnête ? L'idéal de Madiou semble être la constitution de 1816, qui « légèrement modifiée conviendrait de nos jours encore (1870) au pays », modification qui consisterait à établir la liberté des cultes sans aucune religion d'Etat et à faire désigner le président pour huit ans « par la chambre et le Sénat » (p. 367, T. V) réunis : dispositions qui constituent une atténuation sensible de la constitution : le président, en effet, était nommé à vie avec droit de désigner son successeur. Toutefois, Madiou ne préconise pas une atténuation des pouvoirs du Président. Mais celui-ci serait aidé par quatre secrétaires d'Etat au lieu d'un seul. Ainsi la pensée politique de Madiou paraît se fonder sur l'existence d'un pouvoir fort, mais non despotique ou monarchique, peut-être en attendant que « le peuple, dans son ensemble, ait assez de moralité et de lumière pour s'occuper activement de ses propres affaires » (p. 496, T. V) : conception à la fois élitiste et progressiste (au sens étymologique) des rapports entre le peuple et le pouvoir la participation du peuple au pouvoir étant conditionnée par ses progrès moraux et intellectuels.

Histoire patriotique, (mais le patriotisme de Madiou est, pour reprendre sa propre expression, sage et modéré, à la fois par sa relation du passé, par sa volonté de transcender des oppositions de couleur, héritage de la période coloniale, par son enseignement : telle l'a voulu Madiou).

Mais ajouterions-nous histoire profondément scientifique, à la fois par sa richesse documentaire et par sa maîtrise de la synthèse. L'histoire d'Haïti constitue sans doute une des œuvres maîtresses de l'historiographie, non seulement haïtienne mais antillaise, voire même, ce qui pourrait être ignoré, de l'historiographie de langue française du XIX^e siècle.

N.B. : Pour cette étude, nous avons utilisé essentiellement l'éditeur Deschamps.